



Guide de Voyage

www.visitcyprus.com

Cher lecteur,

Cette brochure contient des informations sur Chypre, la fabuleuse "île des dieux". Nous serions ravis si vous veniez passer vos prochaines vacances dans notre petit univers. Ces vacances pourraient être les meilleures de votre vie. Car où détente et aventure, culture et confort, soleil et mer, paysages magnifiques et hospitalité sont-ils aussi harmonieusement réunis que sur l'île d'Aphrodite? Dans un livre ancien, nous avons trouvé "Sept règles d'or pour visiter Chypre". Elles sont encore valables aujourd'hui. C'est pourquoi elles constituent une sorte d'avant-propos à notre brochure.

Kopiaste - venez nous voir, asseyez-vous à notre table, mangez, buvez et dansez avec nous - vous êtes les bienvenus!

Votre Office du Tourisme de Chypre

■ Adhésion à la zone euro

Le 1er janvier 2008, Chypre a adhéré à la zone euro, et a adopté l'euro comme monnaie officielle remplaçant la livre chypriote. Les billets et les pièces en euro sont depuis utilisés comme cours légal de la République de Chypre.

Le jour même de l'adoption de l'euro, tous les comptes bancaires et comptes des sociétés coopératives ont automatiquement été convertis en euro.

Nota bene: toutes les informations, prix, horaires d'ouverture annoncés, sont valables en 2015, à l'heure où nous mettons sous presse. L'Office du Tourisme de Chypre ne peut être tenu pour responsable d'éventuelles erreurs ou modifications.

Sept règles d'or pour visiter Chypre

- Ne soyez pas surpris, si un inconnu vous salue amicalement dans la rue.
- Jouissez de l'hospitalité des Chypriotes. Mangez tout ce que l'on vous propose. S'il arrive que cela ne vous plaise pas, goûtez-en quand même un petit morceau, pour montrer que vous appréciez le geste.
- Si des fruits confits vous sont proposés, n'en dégustez qu'un seul. On n'attend pas de vous que vous vidiez tout le bocal.
- Si l'on vous offre du café, vous ne devez pas vous en aller avant que la tasse de café ne soit froide.
- Un repas chypriote se compose de plusieurs plats. Il vaut mieux ne prendre qu'un peu de chaque plat, plutôt que d'en sauter un.
- Ne soyez pas surpris si un commerçant vous demande de boire de la limonade ou du café avec lui. Les conditions sont favorables à la conclusion d'un heureux marché.
- Discutez avec les paysans. Ils peuvent vous raconter des histoires intéressantes sur leurs Saints, leurs légendes et leurs coutumes.

Sommaire

Bref aperçu de Chypre

- Situation géopolitique 4
- Démographie 4
- Situation géographique 4
- Gouvernement et régime 4

L'histoire de Chypre 4 - 9

- Chronologie historique 9

Formalités d'entrée 9 - 10

Douanes 11 - 12

- Animaux 12 - 13

Devises 13

Conseils utiles

- Températures 14
- En cas d'urgence 14
- Photographies 14
- Art populaire 14 - 15
- Horaires d'ouverture des magasins 15
- Manger, boire et se divertir 15
- Boissons 16
- Prix 16
- Pourboires 16
- Monnaie 16
- Horaires d'ouverture des banques 16
- Poste 17
- Horaires d'ouverture des bureaux de poste 17
- Téléphone 17
- Télévision 17
- Radio 17
- Alimentation électrique 18
- Presse 18
- Décalage horaire 18
- Santé et soins médicaux 18 - 19
- Jours fériés officiels en 2011 19
- Pour se loger** 20
- Camping 20
- Auberges de jeunesse 21
- Monastères** 21 - 23
- Eglises** 23 - 26
- Musées**
- Lefkosia (Nicosie) 26 - 28
- Lemesos (Limassol) 28 - 29
- Larnaka 29 - 30
- Pafos 30 - 31
- Agia Napa 31 - 32

Sites archéologiques et monuments historiques

32 - 34

Moyens de transport

- Bus 35 - 36
- Taxis 36 - 38
- Taxis collectifs 38
- Prix du trajet de..... 39
- Location de voitures 40
- Prix du carburant 40
- Entrée sur le territoire de véhicules lourds et de caravanes 40
- Règles de circulation 40
- Mobylettes 41

Liaisons aériennes 41

Croisières 41

Voyages organisés 41

Voyages individuels 41 - 42

Circuits et excursions 42

Choix d'excursions 42

Activités sportives

- Tennis 42 - 44
- Randonnées pédestres 44
- Golf 44 - 45
- Voile/bateaux à moteur 45
- Ski 45 - 46
- Sports nautiques 46
- Pêche à la ligne 46

Marinas 47

Séjours de longue durée 47

Végétation 48

Coût des denrées alimentaires 48

TVA 48 - 49

Adresses utiles 49 - 51

Bureaux de l'Office du Tourisme de Chypre (Cyprus Tourism Organisation) 49 - 51

Distances entre les villes et les régions touristiques 54

Bref aperçu de Chypre

■ Situation géopolitique

Chypre est une République indépendante depuis 1960, membre des Nations Unies, du Commonwealth, du Conseil de l'Europe et depuis le 1er mai 2004, membre de l'Union Européenne.

En été 1974, la Turquie a envahi Chypre et elle occupe depuis lors environ 36,2% de son territoire.

■ Démographie

865.900 habitants (décembre 2012)*

71,9% (688.000) Chypriotes grecs**

9,5% (90.600) Chypriotes turcs

18,6% (177.800) résidents et ouvriers étrangers

Densité de la population: 88,4 habitants/km²

* La population ne comprend pas les colons turcs illégaux (leur nombre étant estimé à environ 160.000) habitant dans les territoires de Chypre occupés par l'armée turque.

** Ce chiffre comprend les 8000 (1%) Maronites, Arméniens et Latins qui ont choisi, conformément à la Constitution de 1960, d'appartenir à la communauté chypriote grecque.

■ Situation géographique

Chypre est une petite île de 9251 km², s'étendant sur une distance de 240 km d'est en ouest et de 96 km du nord au sud. Elle occupe une position stratégique dans la Méditerranée Orientale (34°33'-35°34'N, 32°16'-34°37'E), au carrefour de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie. Elle se situe à 105 km à l'ouest de la Syrie, 75 km au sud de la Turquie, 380 km au nord de l'Egypte et 400 km à l'est des îles grecques.

■ Gouvernement et régime

Chypre est une République dont le régime est présidentiel. Le président de la République, élu au suffrage universel pour un mandat de cinq ans, est investi du pouvoir exécutif qu'il exerce par le biais du Conseil des Ministres.

Le pouvoir législatif est exercé par la Chambre des Représentants qui est monocamérale et dont les membres sont également élus pour un mandat de cinq ans.

L'histoire de Chypre

Conformément aux résultats des fouilles archéologiques réalisées, la civilisation de Chypre remonte à 11 000 ans, au 9ème millénaire av. J.-C. (Age de pierre ou début du Néolithique). L'île a acquis son caractère grec après avoir

été colonisée par les Achéens et les Mycéniens entre le 13ème et le 11ème siècle av. J.-C. Vers le milieu du 9ème siècle av. J.-C., des colons phéniciens sont arrivés à Chypre et se sont installés essentiellement dans la cité royale côtière de Kition. Par la suite, Chypre est passée à tour de rôle sous la domination des Assyriens, des Egyptiens et des Perses (8ème - 4ème siècle av. J.-C.). Elle a fait partie de l'Empire romain entre 30 av. J.-C. et 330 apr. J.-C.

L'île a néanmoins gardé son identité grecque et, en faisant partie de l'Etat hellénistique des Ptolémées (310-30 av. J. C.) et du monde grec de Byzance (330 apr. J.-C. - 1191), Chypre a maintenu vivant son héritage ethnique. La langue et la culture grecques ont prédominé à travers les siècles, bien que l'île soit passée successivement sous la domination de nombreux conquérants étrangers – du roi Richard 1er (Cœur de Lion) d'Angleterre et des Templiers (1191-1192), des Francs (Les Lusignans, 1192-1489), des Vénitiens (1489-1571), des Ottomans (1571-1878) et des Britanniques (1878-1960).

Chypre a obtenu son indépendance après la lutte pour la libération anticoloniale menée par les Chypriotes grecs, de 1955 à 1959, et est devenue une République constitutionnelle en 1960. Conformément aux accords de Zurich-Londres instituant l'indépendance de l'île, la Grèce, la Turquie et la Grande-Bretagne étaient les pays garants de cette indépendance, et la Grande-Bretagne gardait deux bases militaires souveraines à Chypre. Le pouvoir était partagé entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs dans la proportion de 7 à 3. Ceci donnait à la communauté chypriote turque (une minorité numérique de 18% de la population) une représentation de 30% au Gouvernement et dans toutes les institutions de l'Etat. De plus, la communauté chypriote turque disposait d'un droit de veto sur les questions importantes.

Les deux communautés avaient coexisté pacifiquement pendant des siècles. Néanmoins, certaines dispositions des Accords de Zurich et de Londres ainsi que de la Constitution de 1960, présentant des faiblesses fonctionnelles, ont conduit à des impasses, des conflits internes et des ingérences étrangères. La Constitution elle-même mettait l'accent sur les différences entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs et encourageait, de ce fait, les tendances de division plutôt que d'intégration des deux communautés. Les

Chypriotes grecs cherchaient avec détermination à renforcer l'unité de l'Etat, tandis que les dirigeants chypriotes turcs, sur la forte incitation de la Turquie, déployaient leurs efforts en vue de la ségrégation ethnique et de la séparation géographique des deux communautés. Cette situation a mené à des violences intercommunautaires de 1963 à 1967, ainsi qu'à des attaques aériennes et des menaces d'invasion par la Turquie. Les Chypriotes turcs se sont retirés du gouvernement, du parlement et de l'administration du pays. De 1968 à 1974, l'ONU a mené des négociations intercommunautaires en vue de régler le problème. Durant cette période, la tension entre les deux communautés s'est calmée et les violences ont quasiment cessé.

Le 15 juillet 1974, la junte militaire grecque au pouvoir en Grèce à l'époque a perpétré un coup d'Etat pour renverser le Gouvernement de Chypre, élu démocratiquement au suffrage universel. Le 20 juillet, la Turquie, utilisant comme prétexte le coup d'Etat, et violant les codes internationaux de conduite établis par les traités dont elle est signataire, a envahi Chypre soit-disant pour rétablir l'ordre constitutionnel. Au lieu de cela, elle a occupé 36,2% du territoire au nord de l'île - un acte mondialement condamné comme étant une violation grave de la Charte de l'ONU et du droit international. Depuis, la Turquie défie toujours un grand nombre de décisions de l'ONU qui exigent le retrait des troupes d'occupation turques de l'île.

L'invasion et l'occupation ont eu des conséquences désastreuses. Des milliers de personnes ont été tuées et plus de 200 000 Chypriotes grecs vivant dans le nord - plus d'un tiers de la population - ont été chassés de leurs foyers et sont devenus des réfugiés. En dehors de ce nombre, quelque 20 000 autres Chypriotes grecs restés enclavés dans les régions occupées, ont été progressivement forcés d'abandonner leurs foyers et de trouver refuge dans les régions contrôlées par le Gouvernement, du fait de la menace constante qui pesait sur eux et de la privation de leurs droits les plus fondamentaux en tant qu'êtres humains. Aujourd'hui, leur nombre ne dépasse pas les 500. De plus, les Chypriotes turcs ont été forcés de déménager dans les régions occupées en s'alignant sur la politique de ségrégation ethnique de la Turquie.

Quelque 1400 civils et soldats chypriotes grecs ont disparu pendant et après l'invasion sans laisser de traces. Leur sort, à l'exception de très peu de cas, demeure incertain, étant

donné que la Turquie refuse toujours d'enquêter sur leur disparition. En outre, la politique turque de faire venir des colons de Turquie dans les régions occupées a changé les données démographiques à tel point que ces colons illégaux (à peu près 160 000) sont pratiquement deux fois plus nombreux que les Chypriotes turcs (89 200).

Aussi, l'île a perdu 70% de son potentiel économique et 30% de sa population s'est retrouvée au chômage. Le patrimoine culturel dans les régions occupées a été détruit et vandalisé en grande partie, et des lieux de culte ont été profanés.

Une série de résolutions de l'Assemblée Générale et du Conseil de Sécurité des Nations unies, ainsi que des résolutions adoptées par de nombreuses autres organisations internationales, reflètent la condamnation universelle de l'invasion turque et de tous les actes ultérieurs d'agression contre Chypre. Elles demandent le retour des réfugiés dans leurs foyers en toute sécurité et l'élucidation du sort des personnes portées disparues et appellent au respect des droits de l'homme pour tous les Chypriotes ainsi qu'à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre. Par ailleurs, la Cour européenne des Droits de l'Homme a reconnu le gouvernement turc coupable de violations massives et systématiques des droits de l'homme à Chypre.

Des tours successifs de négociations, menées sous l'égide de l'ONU depuis 1974 entre les communautés chypriotes grecque et turque en vue de résoudre la question chypriote, ont été sapés par la partie turque recherchant un règlement qui diviserait en fait Chypre de façon permanente et la maintiendrait sous le contrôle d'intérêts étrangers. Les Chypriotes grecs, quant à eux, insistent sur la réunification véritable de l'île, de ses institutions et de son peuple.

Les efforts intensifs déployés par l'ONU ont abouti à la présentation, en 2004, d'un plan par le Secrétaire Général (Plan Annan V) en vue de parvenir à un règlement global du problème de Chypre. Le 24 avril 2004, le peuple chypriote a été appelé à approuver ou à rejeter le plan par le biais de deux référendums séparés organisés simultanément par les deux communautés. Les Chypriotes grecs ont rejeté le plan à une nette majorité de 75,8% parce qu'ils avaient le sentiment que le texte final n'était pas équilibré et ne répondait pas à leurs préoccupations essentielles concernant la sécurité, la fonctionnalité et la viabilité de la solution. Par leur vote, les Chypriotes grecs n'ont assurément

pas rejeté la réunification de Chypre, qui demeure leur but primordial, mais uniquement ce plan spécifique qui leur a été présenté. De plus, ils n'ont pas tourné le dos à leurs compatriotes chypriotes turcs qui ont approuvé le plan à une majorité de 64,9%. Bien au contraire, les Chypriotes grecs déploient tout effort en vue d'une solution qui satisfasse les aspirations des deux communautés.

Le "non" voté au référendum est une expression légitime des préoccupations réelles qui ont entraîné le rejet d'un plan entaché de graves vices de forme et ne prévoyant pas:

- Le retrait de toutes les troupes étrangères et des colons de Chypre ainsi que l'élimination du droit d'intervention unilatérale à Chypre accordé à des puissances étrangères;
- De garanties adéquates pour assurer le respect des engagements pris par les parties impliquées;
- Un système de restitution des biens reconnaissant de façon appropriée les droits et les intérêts des Chypriotes grecs qui ont été forcés d'abandonner leurs foyers en 1974, ainsi qu'un système d'indemnisation des propriétés ne demandant pas aux Chypriotes grecs de financer leur propre récupération des biens leur appartenant;
- Le droit de tous les Chypriotes d'acquérir des biens et de vivre où ils veulent sans quotas restrictifs; et
- Un gouvernement fonctionnel sans impasses ni restrictions du droit de vote fondées sur l'ethnicité.

Le 8 juillet 2006, suite à une rencontre avec le Sous-Secrétaire Général de l'ONU pour les Affaires politiques, le président de Chypre de l'époque, Monsieur Tassos Papadopoulos, et le leader de la communauté chypriote turque, Mehmet Ali Talat ont signé un accord sur un "Ensemble de principes". Ils ont réaffirmé l'engagement des deux communautés de réunifier Chypre sur la base d'une fédération bizonale et bicommunautaire et sont convenus de procédures destinées à préparer le terrain pour des négociations globales à cette fin. Cet engagement a également été réitéré par le président Demetris Christofias et le leader chypriote turc, Mehmet Ali Talat, le 21 mars 2008. Ils ont lancés en outre un processus permettant aux comités techniques et aux groupes de travail de parvenir à des résultats en vue de faciliter l'ouverture de négociations formelles "à part entière" sous les auspices du Secrétaire Général de l'ONU". Lors de leur rencontre suivante, le 23 mai 2008, ils ont fait le point sur les résultats atteints en vertu de l'accord du 21 mars et "réaffirmé leur engagement à l'instauration d'une fédération

bizonale et bicommunautaire dotée d'une égalité politique, telle que définie par les décisions pertinentes de l'ONU". Entre-temps, le gouvernement poursuit l'introduction d'initiatives visant à renforcer la confiance et la réintégration économique entre les deux communautés.

■ Chronologie historique

8200-3900 av. J.-C.	Epoque Néolithique
3900-2500 av. J.-C.	Epoque Chalcolithique
2500-1850 av. J.-C.	Age du Bronze ancien
1850-1550 av. J.-C.	Age du Bronze moyen
1550-1050 av. J.-C.	Age du Bronze récent
1050-700 av. J.-C.	Epoque Géométrique
700-325 av. J.-C.	Epoque Archaïque et Classique
325-58 av. J.-C.	Epoque Hellénistique
58 av. J.-C.-330 ap. J.-C.	Période Romaine
330-1191	Période Byzantine
1191-1192	Richard Cœur de Lion et les Templiers
1192-1489	Domination des Lusignans
1489-1571	Période Vénitienne
1571-1878	Période Ottomane
1878-1960	Période Britannique
16.8.1960	République de Chypre
20.7.1974	Invasion militaire par la Turquie et occupation du nord de la République de Chypre

Formalités d'entrée

Les formalités d'entrée s'appliquent uniquement sur le territoire contrôlé par le Gouvernement de la République de Chypre.

Passeport: requis, excepté pour les porteurs:

- d'un laissez-passer délivré par les Nations-Unies.
- d'un document délivré aux apatrides et aux réfugiés reconnus comme tels.
- outre ce qui précède, les citoyens des pays de l'Union Européenne, ainsi que ceux de la Suisse, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège peuvent entrer à Chypre munis de leur seule carte d'identité nationale, à condition qu'elle soit dotée d'une photo.

Le Gouvernement de la République de Chypre refuse

l'entrée aux:

1. Porteurs d'un "passeport" délivré illégalement par l'entité sécessionniste, ainsi nommée "République Turque de Chypre Nord" (TRNC).

Note:

- *Le Gouvernement de la République de Chypre est le seul gouvernement reconnu sur l'île – membre de l'UE depuis le 01/05/2004, ainsi que de l'ONU et d'autres Organisations Internationales. En raison de la présence et de l'occupation militaire turque, le Gouvernement de la République de Chypre n'est pas en mesure d'exercer son autorité sur la zone occupée de la République. La soi-disant "TRNC" a été condamnée et déclarée doublement illégale et non-avenue par l'ensemble de la communauté internationale par les résolutions 541/83 et 550/84 du Conseil de Sécurité. A l'exception de la seule Turquie, aucun état dans le monde, ni aucune organisation internationale ne reconnaît l'entité sécessionniste.*
 - *Actuellement, les touristes étrangers visitant le territoire contrôlé par le Gouvernement de la République de Chypre sont autorisés à se rendre dans la zone occupée.*
 - *Séjourner dans les hôtels détenus par des Chypriotes grecs dans la zone occupée et qui sont exploités illégalement, vous expose à de possibles poursuites judiciaires par leurs propriétaires.*
 - *Les voyageurs entrant sur le territoire de la République de Chypre, via les aéroports et ports illégaux/fermés (c'est-à-dire tous les aéroports et ports se trouvant dans la zone occupée) sont susceptibles de poursuites, selon les lois de la République.*
En conséquence, il est instamment recommandé d'entrer sur le territoire via les ports d'entrée légaux, de manière à éviter tout problème (pourvu qu'un visa vous ait été accordé). Les ports d'entrée légaux dans la République de Chypre sont les aéroports de Larnaka et de Pafos, ainsi que les ports de Larnaka, Limassol, Latsi et Pafos, lesquels sont situés dans la zone où s'exerce effectivement le contrôle du Gouvernement de la République de Chypre. Toute entrée sur le territoire de la République de Chypre par tout autre port ou aéroport situé dans la zone d'occupation turque est illégale.
2. *Pour ceux qui ont l'intention de travailler à Chypre, est requis un permis de travail délivré par le Bureau des Archives Civiles et de l'Immigration; dans ce cas, le visa n'est pas nécessaire pour entrer à Chypre.*

Formalités et Facilités Douanières

■ 1. A l'intérieur de l'UE

Aucune limite n'est imposée sur ce que vous pouvez acheter et emporter avec vous lorsque vous voyagez d'un pays européen à l'autre, dans la mesure où ces biens sont à usage personnel et non pas destinés à la revente.

La TVA et les droits sont inclus dans le prix que vous payez et, comme ceux-ci varient d'un pays à l'autre, vous voudrez peut-être profiter de certaines différences de prix. Il est également possible de faire des affaires dans les boutiques des aéroports et à bord des bateaux, bien que les achats hors taxes n'existent plus dans le cadre des voyages au sein de l'UE.

Tabac et alcool

Pour votre information, les biens sont considérés à usage personnel si vous n'avez pas plus de:

800 cigarettes

400 cigarillos

200 cigares

1kg de tabac

10 litres de spiritueux

20 litres de vin fortifié, (tels que le porto ou le sherry)

90 litres de vin (dont un maximum de 60 litres de vin pétillant)

110 litres de bière

Pour les voyageurs âgés de moins de 17 ans, le relief sur le tabac et alcool n'est pas accordée.

■ 2. Hors de l'UE

Si vous entrez dans l'UE en provenance d'un pays non membre de l'UE, vous pouvez apporter avec vous des biens exempts de TVA et de droit d'accise à usage personnel dans les limites indiquées ci-dessous. Il en est de même si vous venez des îles Canaries, des îles de la Manche, de Gibraltar ou d'autres territoires dans lesquels les dispositions de TVA et de droits d'accise de l'UE ne s'appliquent pas.

Tabac

200 cigarettes ou 100 cigarillos ou 50 cigares or 250 grammes de tabac.

Boissons alcoolisées

1 litre de spiritueux de plus de 22% de vol. ou d'alcool éthylique de 80% de vol. et plus

4 litres de vin fortifié ou de vin pétillant

2 litres de vin

16 litres de bières

Autres biens

A hauteur 430 euros.

Pour les voyageurs âgés de moins de 15 ans, le relief est 175 euro.

Avis aux Voyageurs:

Selon la législation chypriote, l'importation, la possession et l'utilisation de drogues, narcotiques et de substances psychotropes sont strictement interdites.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à:

DEPARTEMENT DES DOUANES ET DE L'ACCISE

(Customs and Excise Department) Corner of Mich. Karaoli & Gr. Afxentiou

1096 Nicosie

Tél.: 00 357 22 60 17 02, 22 601713, Télécopie: 22 302031

E-mail: headquarters@customs.mof.gov.cy

Site internet: www.mof.gov.cy/ce

Animaux

Pour permettre l'entrée des animaux en territoire chypriote il faut remplir les conditions suivantes:

1. Les animaux de moins de trois mois sont interdits à l'importation.
2. Les animaux doivent être munis d'un passeport délivré par un vétérinaire agréé par les services compétents du pays d'origine. Le type de passeport doit être conforme au modèle exigé par la décision de la Commission 2003/803/EK.
3. Le passeport doit certifier que la vaccination ou le rappel du vaccin de l'animal contre la rage et en supplément le traitement contre l'échinocoque ont été réalisés.
4. Les animaux doivent être identifiés par une puce (micro chip - ISO 11785 ou annexe/supplément A de ISO 11784).
5. Les races de chiens suivantes ne sont pas autorisées sur le territoire de la République de Chypre, indépendamment de leur pays d'origine:
 - BULL-TERRIER AMÉRICAIN; BULL-TERRIER
 - TOSA JAPONAIS; TOSA INU
 - DOGUE ARGENTIN; MASTIFF ARGENTIN
 - FILA BRASILEIRO; MASTIFF BRÉSILIEN

Pour toute autre information, veuillez vous adresser au
Département Vétérinaire de Lefkosia (Nicosie),
Tél.: 22 80 52 40 ou 22 80 52 41, Télécopie: 22 332665
E-mail: director@vs.moa.gov.cy;

Devises

Importation/exportation de billets de Banque:

Pour les voyageurs en provenance et en partance d'autres Etats Membres de l'UE:

Selon la Loi sur les Mouvements de Capitaux, les voyageurs en provenance ou en partance pour un autre Etat Membre de l'UE emportant une somme de 10 000 € ou plus en billets et/ou son équivalent en une toute autre devise doivent la déclarer à la douane.

Pour les voyageurs en provenance et en partance de tout autre pays:

Selon le Règlement (EC) n°1889/2005, les voyageurs en provenance ou en partance pour tout autre pays emportant la somme de 10 000 € ou plus en liquide ou son équivalent en toute autre devise ou en biens facilement convertibles (obligations, actions, travellers chèques) doivent la déclarer à la douane.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

CENTRAL BANK OF CYPRUS

P.O.Box 25529, CY 1395 Nicosie

Tél.: 22 71 41 00, Fax: 22 71 49 59

E-mail: cbcinfo@centralbank.gov.cy

Site Internet: www.centralbank.gov.cy

Conseils utiles

■ Températures (sur la côte)

Mois	Temp. Moyenne max. en C°	Temp. Moyenne min. en C°	Heures d'ensoleillement quotidien	Temp. eau en C° (Lemosos)	Jours de pluie
Janvier	17	8	6	15	11
Février	17	8	7	15	10
Mars	19	10	8	15	7
Avril	22	13	9	17	5
Mai	26	17	11	18	2
Juin	29	21	13	22	0
Juillet	31	23	13	24	0
Août	31	23	12	26	0
Septembre	30	21	11	24	1
Octobre	27	17	9	23	3
Novembre	22	13	7	19	7
Décembre	18	10	6	18	11

■ En cas d'urgence:

Composez le 112 afin d'être mis en relation avec les urgences, les pompiers et la police.

■ Photographies

Le service pour tous les amateurs de photographie est de très bonne qualité. Les sociétés de matériel photographique les plus importantes sont représentées dans les grandes villes. Vous pouvez trouver des pièces de rechange, faire des réparations et faire développer des pellicules. Les marques les plus connues telles que Agfa, Kodak, Fuji, etc. sont disponibles dans les magasins spécialisés ou en kiosque.

La photographie est autorisée partout, sauf sur les terrains militaires. Lorsqu'un panneau "Domaine réservé. Interdiction de photographier" est affiché, il convient de respecter formellement l'interdiction. Pour prendre des photographies dans les musées, une autorisation préalable de la direction du musée est nécessaire.

■ Art populaire

Le visiteur n'éprouvera pas de difficultés à faire des achats

à Chypre. On peut se faire comprendre partout en anglais. Les objets artisanaux chypriotes tels que les broderies, les étoffes tissées, la poterie, le cuir, les bijoux en or ou en argent et les vanneries sont des souvenirs très appréciés. On trouve l'artisanat traditionnel dans les magasins de souvenirs sur toute l'île.

Dans le "Centre d'Artisanat Chypriote" à Nicosie, les visiteurs ont la possibilité d'assister à la fabrication d'objets artisanaux.

Les ateliers sont ouverts du lundi au vendredi de 7h30 à 15.00. Le "Centre d'Artisanat Chypriote" possède aussi des magasins à Limassol et Pafos.

En souvenir de vos vacances, ne manquez pas les poteries des villages de Foini et Kornos, les broderies de Lefkara (Lefkaritika) et Omodos, les bijoux en argent de Lefkara, les corbeilles de Liopetri et Geroskipou ainsi que les tissus de Fyti.

Centre d'Artisanat Chypriote Tel: 22 305024

■ **Horaires d'ouverture des magasins**

a) (Septembre - Mai)

lundi, mardi, jeudi, vendredi:	7h30-17.30
mercredi:	8h00-13.00
samedi:	8h00-13.00

b) (Juin - Août)

lundi, mardi, jeudi, vendredi:	7.30-14.00, 16.00-19.00
mercredi:	8.00-13.30
samedi:	8.00-13.30

■ **Manger, boire et se divertir**

Un grand nombre de restaurants et de tavernes offrent une importante variété de plats. La spécialité locale est le "Mezzé" que vous pourrez déguster ainsi que d'autres plats typiques dans les tavernes.

Tous les restaurants sont contrôlés par l'Office du Tourisme. Concernant la vie nocturne, Chypre offre de nombreuses possibilités: tavernes avec de la musique, spectacles folkloriques, bars et discothèques, spectacles de danse dans les hôtels et les clubs.

D'autres fêtes ont lieu en été et en automne, par exemple la Fête du Vin à Limassol, avec des représentations de danses folkloriques, de chants et de théâtre chypriote.

Vous pourrez retrouver ces informations à la réception de votre hôtel ou dans les bureaux locaux de l'Office du Tourisme.

■ **Boissons**

Les vins chypriotes étaient déjà renommés dans l'antiquité. La Commandaria, le vin doux des Croisés, est une délicieuse spécialité. On trouve également des vins locaux rouges ou blancs, pour tous les goûts, fruités ou secs, ainsi que du brandy local et de l'ouzo. La bière est produite par les deux brasseries de l'île.

Les jus de fruits naturels (orange, pamplemousse, raisin) constituent un excellent rafraîchissement.

■ **Prix**

La plupart des restaurants sont réglementés par l'Office du Tourisme de Chypre. Les prix sont obligatoirement indiqués sur les menus.

Un dîner dans une taverne avec une bouteille de vin local coûte, pour deux personnes à partir de 40 €.

Une formule entrée + plat + dessert dans un restaurant avec une bouteille de vin local coûte, pour deux personnes, environ 55 €.

Les tavernes traditionnelles sont les moins chères.

■ **Pourboires**

Comme les hôtels et les restaurants ajoutent 10% aux additions pour le service, le pourboire n'est pas obligatoire, mais quelques pièces or petites coupures laissées à l'intention du personnel sont toujours les bienvenues.

Les chauffeurs de taxi, porteurs, coiffeurs, etc., apprécieront toujours un pourboire, même peu élevé.

■ **Monnaie-Adhésion à la zone euro**

Le 1^{er} janvier 2008, Chypre a adhéré à la zone euro, et a adopté l'euro comme monnaie officielle remplaçant la livre chypriote. Les billets et les pièces en euro sont depuis utilisés comme cours légal de la République de Chypre.

Le jour même de l'adoption de l'euro, tous les comptes bancaires et comptes des sociétés coopératives ont automatiquement été convertis en euro.

A la suite de l'introduction de l'euro, les billets et les pièces en circulation sont les suivants:

Billets de banque: 500 €, 200 €, 100 €, 50 €, 20 €, 10 € et 5 €

Pièces de monnaie: 2 euros, 1 euro, 50 cents, 20 cents, 10 cents, 5 cents et 1 cent.

■ **Horaires d'ouverture des banques**

Lundi - jeudi: 08.00-14.30

Vendredi: 8.00-14.00

■ Poste

La poste chypriote dispose d'un système de liaison très performant entre l'île et l'étranger. Le courrier pour l'étranger est acheminé par avion et une lettre pour l'Europe parvient à destination dans un délai de cinq jours environ.

L'affranchissement d'une lettre ou pour une carte postale par avion pour l'Europe, dont le poids est inférieur à 20g coûte 0,66 €.

Horaires d'ouverture des bureaux de poste

Lundi - vendredi: 8.00-15.00

Quelques grands bureaux de poste restent ouverts aux horaires suivants:

Lundi - vendredi: 8.00-17.30

Samedi: 09h00-11h00

■ Téléphone

Les téléphones fonctionnent partout en appel direct. Les appels locaux ou à distance peuvent être passés des hôtels, ou des cabines téléphoniques publiques. L'indicatif pour la France est le 0033, la Suisse 0041 et la Belgique 0032.

Cabines téléphoniques:

Il y a deux types d'appareils dans les cabines téléphoniques:

a) à pièces.

b) à cartes. Les cartes téléphoniques sont en vente dans les kiosques et chez certains commerçants.

Vous trouverez également à Chypre télex et télécopies.

■ Télévision

Il existe plusieurs chaînes, dont deux câblées. Outre les émissions en grec, les différentes chaînes chypriotes diffusent également des films et quelques émissions étrangers, la plupart en anglais. Les informations sont diffusées tous les soirs, en grec et en anglais. La plupart des hôtels reçoivent également des chaînes par satellite y compris des chaînes francophones.

■ Radio

Les émissions radiophoniques sont transmises par la radio chypriote (CyBC), par la radio des bases militaires anglaises (BFBS), ainsi que par de nombreuses radios libres.

La radio chypriote diffuse quotidiennement ses émissions en anglais dans son deuxième programme (FM 91-1Mhz) de 18h00 à 24h00.

■ Alimentation électrique

L'alimentation électrique est de 230 volts, a.c. 50Hz. Les prises électriques sont anglaises. Il est donc nécessaire de se munir d'un adaptateur. Ces appareils sont disponibles à la réception de nombreux hôtels. La plupart des hôtels et des appartements sont également équipés de prises de 110 volts pour les rasoirs électriques.

■ Presse

La plupart des journaux paraissent en grec. Il existe un quotidien en anglais le "Cyprus Mail", ainsi que deux hebdomadaires, le "Cyprus Weekly" et le "Cyprus Financial Mirror". Les journaux français arrivent un jour après leur édition.

■ Décalage horaire

Chypre vit à l'heure de l'Europe orientale (heure de l'Europe centrale + 1 heure). L'horaire d'été ayant également été adopté sur l'île comme dans la plupart des pays européens, ce décalage (+ 1 heure) est donc aussi valable en été.

■ Santé et soins médicaux

Les soins médicaux à Chypre sont donnés dans les hôpitaux publics et les cliniques et hôpitaux privés.

Les hôpitaux publics et cliniques/hôpitaux privés sont concentrés dans les régions urbaines, les centres, sous centres et dispensaires médicaux opèrent dans les régions rurales, les uns et les autres formant un réseau susceptible de répondre aux besoins médicaux de toute la population.

Tous les hôpitaux publics et quelques cliniques privées disposent de services d'urgences pour les premiers secours, les soins aux victimes d'accidents et les cas graves. Les soins et l'assistance médicale sont gratuits en cas d'urgence pour les touristes de toute nationalité au service des Urgences des hôpitaux et établissements publics. Les traitements ambulatoires et les traitements avec hospitalisation sont dispensés contre paiement des honoraires prescrits, sauf pour les citoyens de l'UE présentant le formulaire E111, délivré par les autorités médicales de leur pays. Les touristes peuvent faire jouer leur assurance santé qui prendra en charge leurs frais médicaux à condition que cette assurance couvre toute la durée de leur séjour dans l'île.

On peut trouver à Chypre les médicaments de presque toutes les grandes firmes pharmaceutiques. Les quotidiens locaux donnent la liste des pharmacies de garde ainsi que celle des médecins de garde.

Pour toute information sur les médecins de garde, composez le:

90901432 pour la région de Nicosie

90901435 pour la région de Limassol

90901434 pour la région de Larnaka

90901436 pour la région de Pafos

90901433 pour la région d'Ammochostos

La plupart des hôpitaux peuvent procurer des services médicaux à leurs clients sur demande.

La plupart des médecins parlent anglais.

Heures de visite au cabinet des médecins privés (pendant la semaine): 9h00-13h00 et 16h00-19 h00.

■ Jours fériés officiels

1er janvier	Jour de l'an
6 janvier	Epiphanie
Variable	Lundi gras, 50 jours avant la Pâque orthodoxe grecque
25 mars	Jour de l'indépendance grecque
1er avril	Fête nationale chypriote
Variable	Vendredi saint
Variable	Pâques
Variable	Lundi de Pâques
1er mai	Fête du travail
Variable	Pentecôte
15 août	Assomption, Dormition de la Vierge
1er octobre	Jour de l'indépendance chypriote
28 octobre	Fête Nationale grecque
24-26 décembre	Noël

Pour se loger

Les possibilités d'hébergement sont nombreuses: hôtels, du plus petit au plus luxueux, hôtels-appartements, bungalows, auberges de jeunesse, campings (avec tables de pique-nique, barbecues, toilettes, douches, etc.). Le guide touristique et hôtelier de Chypre devrait vous aider dans votre choix.

Si vous voyagez avec votre tente ou en camping-car, voici les campings aménagés (sanitaires, boutiques, restaurant) que vous trouverez sur votre route:

■ 1) Governor's (Kalymnos) Beach Camping

Au bord de la mer, à 20 km à l'est de Limassol.

Tél.: 25 63 28 78, 25 63 23 00, Fax: 25 63 28 78

Ouvert toute l'année.

E-mail: governorscamping@gmail.com

■ 2) Camping "Feggari"

A proximité de Coral Bay, à environ 11 km au nord de Pafos.

Tél.: 26 62 15 34, Fax: 26 62 15 34

Ouvert toute l'année.

■ 3) Camping "Polis"

Au bord de la mer, dans une forêt d'eucalyptus, à 800 m du centre-ville de Polis.

Tél.: 26 81 50 80, Fax: 26 81 50 81

Ouvert de mars à fin octobre.

■ 4) Mont Troodos

- Troodos Hill Resort

A 2 km de Troodos, au milieu d'une pinède.

Tél.: 25 47 09 03, Télécopie: 25 47 01 70

Ouvert de mai à septembre (en fonction du temps).

5 € par jour pour une tente.

- Platania Camping Site

A 8 km de la place du Troodos, à côté du service des forêts de Platania.

Tél.: 22 60 85 20, Télécopie: 22 60 85 37

Ouvert toute l'année pour les caravanes et de juin à septembre pour les tentes.

5 € par jour pour une caravane et 3 € pour une tente.

A noter: tous les prix s'entendent toutes taxes comprises.

Le coût varie entre 2,56 € et 10,00 € par jour pour une tente ou un emplacement pour une caravane. S'ajoutent à cela, entre 2,56 € et 8,00 € par personne et par jour correspondant aux taxes et à l'équipement du camping.

Monastères

- **Recommandation générale:** une tenue décente est conseillée pour la visite des monastères et des églises. Les jupes courtes et les shorts ainsi que les vêtements décolletés sont à éviter.

- **Le Monastère de Kykkos:**

Dans le Troodos, à 15 km à l'ouest du village de Pedoulas (vallée de Marathasa) et à environ 80km de Limassol.

Tél.: 22 94 24 35, www.kykkos.org.cy

Il fut construit en 1100 et est consacré à la Vierge Marie. Le monastère possède une icône miraculeuse de la Vierge, qui aurait été peinte par Saint Luc. A proximité du monastère se trouve la tombe de l'archevêque Makarios III, le premier président de la République.

Le monastère et le musée du Monastère de Kykkos sont ouverts tous les jours:

Novembre - mai: 10h00-16h00, juin - octobre: 10h00-18h00.

- **Le Monastère de Machairas:**

A l'est du mont Troodos, à 40 km au sud de Nicosie.

Tél.: 22 35 93 34

Il fut fondé en 1148 par deux moines. Selon la légende, il porte le nom du couteau trouvé dans une grotte avoisinante en même temps que l'icône miraculeuse de la Vierge Marie, que le monastère possède toujours.

Le monastère est ouvert de 8h00 à 17h30.

Il est ouvert aux visites de groupes: lundi, mardi et jeudi de 09h00 à 12h00.

Les explications doivent être données dans l'autobus ou hors du monastère et les groupes doivent respecter le silence dans ce lieu.

- **Le Monastère de Stavrovouni:**

A 9 km de Nicosie – route de Limassol, à 40 km de Larnaka

Tél.: 22 53 36 30

Fondé en 327 par Sainte Hélène. C'est le plus ancien monastère de l'île et, selon la légende, il posséderait une relique de la Sainte Croix. Il est perché sur un pic rocheux et offre une vue magnifique sur la baie de Larnaka. Sa visite n'est pas autorisée aux femmes.

Le monastère est ouvert aux hommes:

Septembre - mars: 07h00-11h00 et 14h00-17h00

Avril - août: 08h00-12h00 et 15h00-19h00

■ **Le Monastère de Agios Neofytos:**

A 9 km au nord de la ville de Pafos.

Tél.: 26 65 24 81, www.stneophytos.org.cy

Le monastère fut fondé en 1200 par l'ermite Néofytos un Saint Chypriote, natif de Lefkara. La grotte dans laquelle il s'établit et dont il fit une nef, un sanctuaire et une cellule est entièrement recouverte de fresques dont les plus anciennes datent du XIIIe siècle et les autres du XVe siècle. Il y a aussi une intéressante collection d'icônes dans l'église du monastère actuel.

Le monastère est ouvert:

Novembre - mars: 09h00-13h00 et 14h00-16h00

Avril - octobre: 09h00-13h00 et 14h00-18h00

■ **Le Monastère de Chrysorrogiatissa:**

A 40 km au nord-est de Pafos.

Tél.: 26 72 24 57

Il fut fondé en 1152 par l'ermite Ignace. Le monastère possède une iconostase en bon état. On y conserve également une icône en cuivre, peinte par le célèbre peintre d'icônes John Cornaro. Le monastère possède aussi une cave à vins.

Le monastère est ouvert:

Septembre - avril: 10h00-12h30 et 13h30-16h00

Mai - août: 09h30-12h30 et 13h30-18h30

■ **Le Monastère de Trooditissa:**

A environ 5 km au nord-ouest de Platres.

Tel: 25 42 16 63, 25 99 10 14

L'Église fut construite en 1731 sur les ruines d'une ancienne église du XIIIe siècle. Elle contient de précieuses icônes du XVIe siècle, qui dénotent des influences italiennes. Le monastère est consacré à la Vierge de Trooditissa.

Le monastère est un lieu de prière et est fermé aux visiteurs.

L'Église du monastère est ouverte: 9.00-12.00, 14.00-16.00

■ **Le Couvent de Agios Minas:**

Près du village de Lefkara, à 38 km de Larnaka.

Tél.: 24 34 29 52

Monastère du XVe siècle avec une église au centre du cloître. Les religieuses, en dehors des heures de prière, se consacrent à la peinture d'icônes.

Le couvent est ouvert:

08h00-12h00 et 14h00-17h00

Pour des visites en groupe, veuillez appeler au préalable.

■ **Le Couvent de Agios Irakleidios:**

Au village de Politiko, à environ 23 km de Nicosie.

Tél.: 22 62 39 50

Le couvent fut construit vers l'an 400. L'église est ornée de belles fresques et d'icônes. Les reliques du Saint sont gardées dans l'église par les nonnes.

Le Monastère est ouvert tous les jours sauf entre 12h30 et 14h30. Il est ouvert aux groupes les lundis, mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 (veuillez appeler au préalable).

Les explications doivent être données dans l'autobus ou hors du monastère car les groupes doivent respecter le silence dans ce lieu.

Eglises

■ **Panagia Angeloktisti:**

Dans le village de Kiti, à environ 7 km à l'ouest de Larnaka.

Tél.: 24 42 46 46

Angeloktisti signifie "construite par les anges". L'église est consacrée à la Vierge. L'abside est ornée d'une magnifique mosaïque du VI^e siècle, une des plus belles pièces de l'art byzantin, ainsi que de fresques du XII^e et XIV^e siècle.

L'église est ouverte:

Lundi - dimanche:

1/10 - 31/4 8.30-16.45

1/5 - 30/9 8.30-18.45

■ **Agioi Apostoloi:**

Dans le village de Péra Chorio, à 19 km de Nicosie.

Cette église byzantine possède des fresques remarquables de la fin du XII^e siècle.

■ **Panagia tou Araka:**

Près du village de Lagoudera, sur le mont Troodos.

Tél.: 99 55 73 69, 96 30 15 08

Construite en 1192, l'église renferme certaines des plus belles fresques du style comnénien tardif. Elle est considérée comme l'une des plus importantes églises byzantines de Chypre.

L'église est ouverte:

Lundi - Samedi: 9.00 - 16.00

Dimanche: 11.00 - 16.00

■ **Stavros tou Agiasmati:**

Située près du village de Platanistassa.

L'église est décorée de très belles fresques, du XVe siècle, représentant des scènes de la vie du Christ et de la Vierge Marie.

Pour toute visite, merci de vous adresser à Monsieur Aristofanis (au café du village) 99 51 41 79 ou bien au Conseil Municipal au 22 65 20 90.

■ **Panagia Podythou:**

A proximité du village de Galata.

Tél.: 99 67 17 76, 99 72 09 18

L'église fut construite en 1502. Ses fresques sont du style italo-byzantin qui exerça son influence sur l'île vers la fin du XVe siècle.

■ **Panagia tou Moutoulla:**

Situé dans le village de Moutoullas.

Tél.: 22 95 26 77

Pour des visites, veuillez appeler au préalable .

L'église possède des fresques grandeur nature de la Vierge et du Christ, ainsi que des donateurs de l'église. Elles datent toutes du XIIIe siècle.

■ **Agios Nikolaos tis Stegis:**

A 5 km au sud-ouest du village de Kakopetria.

Tél.: 22 92 25 83

L'église, est à l'intérieur entièrement peinte de fresques datant des XIe au XVIIe siècle. C'est l'une des églises byzantines les plus intéressantes de l'île.

L'église est ouverte:

Mardi - samedi: 09h00-16h00

Dimanche: 11h00-16h00

■ **Panagia Forviotissa-Asinou:**

A proximité du village de Nikitari.

Tél.: 22 85 29 22, 99 83 03 29

L'église date du début du XIIe siècle et elle est consacrée à la Vierge. Ses fresques qui appartiennent à diverses périodes, du début du XIIe au XVe siècle, sont parmi les plus beaux exemples de peinture murale byzantine de l'île.

L'église est ouverte:

Lundi - Samedi: 9h30-16h00

Dimanche: 10h00-16h00

■ **Agios Ioannis (Cathédrale Saint-Jean):**

Située à Nicosie, juste à côté de l'archevêché;

Elle fut construite en 1662. Les fresques du XVIII^e siècle sont remarquables, et illustrent des scènes bibliques.

L'église est ouverte:

Lundi-vendredi: 08h00-12h00 ,14h00-16h00

Samedi: 08h00-12h00 et pendant la messe.

■ **Archangelos Michael:**

Dans le village de Pedoulas.

Tél.: 22 92 23 94, 99 11 23 52

L'église date de 1474 et abrite des fresques du XV^e siècle de style post-byzantin.

■ **Agia Paraskevi:**

Dans le village de Geroskipou, à 3 km à l'est de Pafos. Elle est l'une des églises byzantines les plus intéressantes de l'île et ses fresques datent du XV^e siècle.

L'église est ouverte:

Avril - octobre: lundi - samedi: 08h00-13h00, 14h00-17h00

Novembre - mars: 08h00-13h00, 14h00-16h00

■ **Eglise de Peristerona:**

Dans le village de Peristerona, à 27 km à l'ouest de Nicosie. Elle fut bâtie au XII^e siècle et constitue un exemple remarquable de l'architecture byzantine.

L'église est ouverte: 09h00-13h00, lundi à vendredi.

■ **Eglise tou Timiou Stavrou:**

A proximité du village de Pelendri, à environ 32 km au nord de Limassol.

Tél.: 25 55 23 69, 99 40 54 34

L'église comporte une série complète de fresques du XIV^e siècle.

■ **Agios Ioannis Lampadistis:**

Au village de Kalopanagiotis, à 69 km de Nicosie

Tél.: 97 78 19 82, 22 95 34 60

L'église fait partie d'un cloître dont la construction date de plusieurs époques différentes.. Elle est ornée de fresques datant du début du XIII^e siècle, ainsi que du XIV^e et XV^e siècle.

L'église est ouverte tous les jours:

Mai - octobre : 09h00-14h00 et 16h00-18h00

Novembre - avril : 09h00-13h00 et 15h00-17h00

■ **Eglise Panagia Chrysopolitissa et la Basilique Byzantine:**

A Kato Pafos.

Tél.: 26931308

Construite au XIIIe siècle sur les ruines de la plus grande basilique byzantine de l'île. On peut y voir le pilier de Saint Paul où, selon la tradition, Saint Paul aurait été fouetté, avant, certes que le gouverneur romain Sergius Paulus ne se fût converti au Christianisme.

Musées

Nicosie

■ Le Musée de Chypre:

Mouseiou 1

Tél.: 22 86 58 54, 22 30 31 12

C'est le musée le plus important de l'île. Dans ses différentes salles sont réunis des objets et trésors, témoins des civilisations successives, qui s'étalent sur une période de plus de 8 200 ans (de l'époque néolithique à la période byzantine). Heures d'ouverture:

Mardi - vendredi: 08h00-18h00

Samedi: 09h00-17h00, Dimanche: 10h00-13h00

Entrée: 4,50 €

■ Musée de la collection George et Nefeli Giabra Pierides

(donateurs : Clio et Solon Triantafyllides),

Phaneromeni 86-88-90, Old Lefkosia

Tél.: 22 12 81 57

Collection unique de la période entre l'âge de bronze (2.500 av. J.-C.) et le moyen âge (16ème siècle).

Le musée a été créé dans le but de projeter l'ancien art de l'île qui atteste de la présence de la civilisation grecque dans la région située le plus au sud de l'Europe.

Heures d'ouverture:

Lundi-dimanche: 10h00-19h00 (novembre-mars)

10h00-21h00 (avril-octobre)

(sauf les jours fériés des banques).

Entrée libre.

■ Musée Ethnographique:

à côté de l'archevêché, Plateia Archiepiskopou Kyprianou.

Tél.: 22 43 25 78

Des objets issus de l'art populaire chypriote y sont exposés, comme du mobilier rustique, des broderies, du tissage, des bijoux et des costumes folkloriques.

Heures d'ouverture:

Mardi - Vendredi: 09h30-16h00

Samedi: 09h00-13h00

Entrée: 2,00 € (1,00 € pour les étudiants)

■ **Musée de la Lutte nationale:**

à côté du Musée Ethnographique.

Tél.: 22 30 58 78

Il est dédié à la mémoire des patriotes chypriotes et y sont exposés des documents, photos et autres témoignages du combat national (1955-1959) pour la libération de Chypre.

Heures d'ouverture:

Lundi - vendredi: 08h00-14h30

■ **Musée Byzantin:**

Plateia Archiepiskopou Kyprianou

Tél.: 22 43 00 08

Dans l'archevêché. Il fait partie de la fondation Makarios III. C'est la plus grande collection d'icônes byzantines de l'île. Les icônes exposées datent du IXe au XVIIIe siècle.

Heures d'ouverture:

Lundi - vendredi: 09h00-16h00

Samedi: 09h00-13h00 (sauf en août)

Entrée: 4,00 € (2,00 € pour les étudiants)

■ **Le Musée Levention de la ville de Lefkosia:**

Hippokratous (près de Laiki Geitonía).

Tél.: 22 66 14 75

C'est le seul musée historique de la ville. Il retrace les modes de vie dans la capitale, des temps anciens à nos jours.

Une partie de sa collection est exposée au "House of Educational Programmes" 18 rue Solomos.

Heures d'ouverture:

Mardi- dimanche: 10h00-16h30 (fermé les jours fériés)

■ **Musée Ethnologique:**

Maison de Chatzigeorgakis Kornesios, Patriarchou Grigoriou.

Tél.: 22 30 53 16

Ce beau bâtiment reconstruit au XVIIIe siècle, était la demeure du puissant dragoman Chatzigeorgakis Kornesios; elle a été restaurée et elle abrite le Musée Ethnologique.

Heures d'ouverture:

Mardi - vendredi: 08h30-15h30

Samedi: 09h30-16h30

Fermé les jours fériés

Entrée: 2,50 €

■ **Musée de la poste chypriote:**

Agiou Savva 3B (dans la vieille ville de Nicosie).

Tél.: 22 30 47 11

Collection de timbres chypriotes.

Heures d'ouverture:

Lundi - vendredi: 09h00-15h00,

Samedi: 09h00-13h00.

Entrée libre.

■ **Musée de l'histoire de la monnaie chypriote:**

Phaneromenis 86-88-90

Tél.: 22 12 81 57

Présentation du développement de la monnaie de Chypre depuis le VIe siècle av. J.C. jusqu' à nos jours.

Heures d'ouverture:

Lundi - Dimanche: 10h00-19h00 (novembre-mars)

10h00-21h00 (avril-octobre)

(sauf les jours fériés des banques)

Entrée libre.

Limassol

■ **Musée Archéologique:**

Anastasi Sioukri & Lordou Vyronos près du Jardin Public.

Tél.: 25 30 51 57

Intéressante collection d'antiquités trouvées dans la région de Limassol et datant de l'époque néolithique à la période romaine.

Heures d'ouverture:

Lundi - vendredi: 08h00-16h00

Entrée: 2,50 €

■ **Musée d'art populaire:**

Agiou Andreou 253.

Tél.: 25 36 23 03

La collection de ce musée comprend des costumes nationaux des tapisseries, des broderies, etc., du XIXe et du début du XXe siècle.

Heures d'ouverture:

Lundi - vendredi: 07h45-14h45

Entrée: 2,00 €

■ **Musée Archéologique de Kourion:**

Village d'Episkopi, à 19 km à l'ouest de Limassol.

Tél.: 25 93 24 53

Collection d'antiquités provenant de sites archéologiques des environs, exposée dans une belle maison ancienne.

Heures d'ouverture:
Lundi - Vendredi: 08h00-15h30
Entrée: 2,50 €

■ **Musée Médiéval de Chypre - Château de Limassol:**

Près de l'ancien Port.

Tél.: 25 30 54 19

Richard Cœur de Lion y épousa en 1191

Bérengère de Navarre. Le château abrite à présent le Musée Médiéval de Chypre.

Heures d'ouverture:

Lundi- samedi: 09h00-17h00

Dimanche: 10h00-13h00

Entrée: 4,50 €

Larnaka

■ **Musée archéologique:**

Plateia Kalograion.

Tél.: 24 30 41 69

On peut y voir des objets datant du néolithique à la période romaine.

Heures d'ouverture:

Lundi-vendredi: 08h00-16h00

Samedi: 09h00-15h00

Entrée: 2,50 €

■ **Musée de la Fondation Pierides:**

Zenonos Kitieos 4.

Tél.: 24 14 53 75

Couvre toutes les périodes de l'histoire de Chypre.

Heures d'ouverture:

Lundi-jeudi: 09h00-16h00

Vendredi-samedi: 09h00-13h00

Entrée: 3,00 € (1,00 € pour les étudiants)

■ **Musée Médiéval - Le Fort de Larnaka:**

A l'extrémité de la promenade côtière.

Tél.: 24 30 45 76

Construit originellement au Moyen-âge, ce fort a subi plusieurs reconstructions, dont les dernières datent de la période ottomane. Aujourd'hui, il abrite le Musée Médiéval de Larnaka.

Heures d'ouverture:

Lundi-vendredi: 8.30-17.00 (16/9 - 15/4)

Lundi-vendredi: 8.00-19.30 (16/4 - 15/9)

Samedi-Dimanche: 9.30-17.00

Entrée: 2,50 €

Pafos

■ Musée Archéologique de Pafos:

Griva Digeni 43.

Tél.: 26 95 58 01

Collection d'antiquités trouvées dans la région de Pafos datant de l'époque néolithique aux années 700 de notre ère.

Heures d'ouverture:

Lundi-vendredi: 8.00-16.00

Entrée: 2,50 €

■ Musée Byzantin:

A. Ioannou (dans l'Evêché).

Tél.: 26 93 13 93

Le musée possède une collection d'objets de l'époque byzantine dont des icônes du Xe au XVIIIe siècle.

Heures d'ouverture:

Lundi-vendredi: 09h00-15h00

Samedi: 09h00-13h00

Entrée: 2,00 €

■ Musée ethnographique:

Exo Vrissi 1, à proximité du palais épiscopal.

Tél.: 26 93 20 10

Très intéressante collection privée rassemblant des objets de l'époque néolithique à nos jours.

Heures d'ouverture:

Lundi - vendredi: 10h00-17h00

Samedi: 10h00-13h00, Dimanche: 10h00-14h00

Entrée: 3,00 €

■ Musée / Sanctuaire d'Aphrodite:

Village de Kouklia, à 14 km à l'est de Pafos:

Tél.: 26 43 21 55

On y voit encore les ruines du fameux sanctuaire d'Aphrodite. Le Musée, installé dans le Manoir des Lusignans contient de nombreuses antiquités trouvées dans la région.

Heures d'ouverture:

Lundi-dimanche (sauf mercredi): 08h00-16h00

Mercredi: 08h00-17h00

Entrée: 4,50 €

■ **Musée d'art populaire de Geroskipou:**

Dans le village de Geroskipou à 3 km à l'est de Pafos.

Tél.: 26 30 62 16

Collection d'objets, d'outils, de mobilier, et de costumes traditionnels chypriotes.

Heures d'ouverture:

Tous les jours: 08h30-16h00 16/9-15/4

09h30-17h00 16/4-15/9

Entrée: 2,50 €

■ **Musée de la colonisation des Mycéniens à Chypre:**

Maa, Paleokastro (région de Coral Bay).

Une présentation thématique de la colonisation des Mycéniens (grecs) à Chypre.

Heures d'ouverture:

Tous les jours: 08h30-16h00

Entrée: 2,50 €

■ **Musée archéologique de Polis:**

Situé à Polis tis Chrysochous, à 35km au nord de Pafos: abrite une collection intéressante d'antiquités trouvées dans la région.

Tél: 26 32 29 55

Heures d'ouverture:

Lundi-vendredi: 08h00-16h00

Samedi: 09h00-17h00

Entrée: 2,50 €

■ **Musée byzantin de l'évêché d'Arsinoe:**

Situé au village de Peristerona, à 9 km de Polis tis Chrysochous.

Tél.: 26 35 25 15

Il abrite des icônes byzantines, mais aussi des objets religieux.

Heures d'ouverture:

Lundi-vendredi: 10h00-13h00, 14h00-18h00 (avril-octobre)

Lundi-vendredi: 10h00-16h00 (novembre-mars)

Entrée: 2,00 €

www.impafou.org

Agia Napa

■ **Musée Municipal "Thalassa":**

14, Leoforos Kryou Nerou

Tél.: 23 81 63 66

Le musée de la mer "Thalassa" met en lumière toute la

richesse de l'héritage maritime de Chypre des temps préhistoriques à nos jours. Parmi les objets exposés, la réplique grandeur nature d'un bateau grec du 4ème siècle av. J.C. qui a sombré au large des côtes de Kyrenia et fait la fierté du musée.

Heures d'ouverture:

Octobre - mai:

Lundi: 09h00-13h00,

Mardi-samedi: 09h00-17h00

Juin-septembre:

Lundi: 09h00-13h00

Mardi-samedi: 09h00-17h00

Dimanche: 15h00-19h00

Entrée: 4,00 € (1,50 € pour les enfants)

www.thalassamuseum.org.cy

Sites archéologiques et monuments historiques importants

■ Tamassos:

Près du village de Politiko, à 17 km au sud-ouest de Nicosie.

Tél.: 22 62 26 19

Tombes du VIe siècle av. J.-C.

Tous les jours: 08h30-16h00 (16/9-15/4)

09h30-17h00 (16/4-15/9)

Entrée: 2,50 €

■ Kition:

A 500 m du musée archéologique régional.

Tél.: 24 30 41 15

Site archéologique dans la ville de Larnaka. Kition fut l'une des cités-royaumes antiques les plus importantes.

Les ruines remontent au XIIIe siècle av. J.-C.

Lundi-vendredi: 08h30-16h00 16/9-15/4

Lundi-vendredi: 9h30-17h00 16/4-15/9

Entrée: 2,50 €

■ Choïrokoitia:

A 32 km à l'ouest de Larnaka.

Tél.: 24 32 27 10

Etablissement néolithique datant de 7.000 av. J.-C. Les fouilles ont révélé des vestiges d'une des plus anciennes civilisations néolithiques du monde.

Lundi-Dimanche: 08h30-17h00 16/9-15/4

08h30-19h30 16/4-15/9

Entrée: 2,50 €

■ **Hala Sultan Tekkesi (Mosquée):**

A 5 km à l'ouest de la ville de Larnaka.

Un des monuments les plus importants du monde islamique, dédié à la mère nourricière du prophète Mohammed.

Tous les jours: 08h30-17h00 16/9-15/4
08h30-19h30 16/4-15/9

■ **Amathous:**

A 11 km à l'est de Limassol.

Tél.: 25 63 52 26

Une des anciennes cités-royaumes de Chypre. On peut visiter sur l'Acropole et sur le site de l'Agora, des vestiges archaïques, romains et paléochrétiens.

Tous les jours: 08h30-17h00 16/9-15/4
08h30-19h30 16/4-15/9

Entrée: 2,50 €

■ **Le Château de Kolossi:**

A 14 km à l'ouest de Limassol.

Tél.: 25 93 49 07

Siège des Templiers à l'époque des Lusignans, puis de l'ordre des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Tous les jours : 08h30-17h00 16/9-15/4
08h30-19h30 16/4-15/9

Entrée: 2,50 €

■ **Kourion:**

A 19 km à l'ouest de Limassol, dans le village d'Episkopi.

Tél.: 25 93 42 50

On peut y visiter le théâtre gréco-romain, qui fut bâti au II^{ème} siècle av. J.-C., la maison d'Eustolios avec un complexe thermal aux magnifiques sols de mosaïques, le Nymphéum, la basilique paléochrétienne, la maison d'Achille et la maison des gladiateurs décorées toutes deux de sols de mosaïques, et le stade.

Tous les jours: 08h30-17h00 16/9-15/4
08h30-19h30 16/4-15/9

Entrée: 4,50 €

■ **Le Sanctuaire d'Apollon Hylates:**

A 3,5 km à l'ouest de Kourion.

Tél.: 99 63 02 38

Les fouilles archéologiques ont révélé le fameux sanctuaire dédié à Apollon Hylatés, dieu des forêts et dieu protecteur de la cité - royaume de Kourion.

Tous les jours: 08h30-17h00 16/9-15/4

08h30-19h30 16/4-15/9

Entrée: 2,50 €

■ **Les Tombeaux des Rois:**

A Kato Pafos.

Tél.: 26 30 62 95

Vous y trouverez des tombes souterraines, creusées dans le rocher, avec des colonnes doriques d'une telle beauté qu'elles reçurent le nom de "Tombeaux des Rois".

Tous les jours: 08h30-17h00 16/9-15/4

08h30-19h30 16/4-15/9

Entrée: 2,50 €

■ **Le parc archéologique de Pafos:**

A Kato Pafos.

Tél.: 26 30 62 17

- L'Odéon de Pafos:

Ce petit Odéon (IIe siècle av. J.-C.), entièrement construit de blocs de pierre bien taillés.

- Les Mosaïques de Pafos:

Maison de Dionysos, maison de Thésée et maison d'Aion. Les magnifiques mosaïques de ces villas du IIe au Ve siècle apr. J.-C. sont considérées comme les plus belles de la Méditerranée orientale. La plupart représentent des scènes de la mythologie grecque, exécutées avec une grande précision.

- Le Château des "Saranta Kolones": à Kato Pafos près du port. Ce sont les vestiges d'une forteresse franque.

Tous les jours: 08h30-17h00 16/9-15/4

08h30-19h30 16/4-15/9

Entrée: 4,50 €

■ **Le Château Médiéval:**

A Kato Pafos sur le port.

Originellement forteresse byzantine construite pour protéger le port, reconstruite au XIIIe siècle par les Lusignans puis reconstruite et fortifiée par les Ottomans.

Tous les jours: 08h30-17h00 16/9-15/4

08h30-19h30 16/4-15/9

Entrée: 2,50 €

Moyens de transport

Il est possible de voyager à travers Chypre en autobus ou en taxi. Il n'y a pas de trains.

Les usagers sont priés de vérifier itinéraires et prix auprès de la société concernée : ceux-ci étant sujets à d'éventuels changements.

■ Bus

1) Bus Interurbains: Plusieurs sociétés d'autobus relient toutes les villes avec des itinéraires quotidiens aux intervalles indiqués. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter:

a) L.L.L.A. Intercity buses Ltd: Tél.: 70 00 77 89, 24 64 34 93
Site internet: www.intercity-buses.com

Itinéraires proposés:

Nicosie - Limassol, Limassol-Nicosie

Nicosie - Larnaka, Larnaka - Nicosie

Nicosie - Protaras/Paralimni, Protaras/Paralimni - Nicosie

Nicosie - Pafos, Pafos - Nicosie

Limassol - Pafos, Pafos - Limassol

Larnaka - Limassol, Limassol - Larnaka

Larnaka - Protaras/Paralimni, Protaras/Paralimni - Larnaka

b) Kapnos & Sons Transport Ltd:

Tél.: 77 77 14 77, 24 00 87 18

Site internet: www.Kapnosairportshuttle.com

Itinéraires proposés:

Nicosie - Aéroport de Larnaka, Aéroport de Larnaka - Nicosie, Nicosie - Aéroport de Pafos, Aéroport de Pafos - Nicosie

c) EAL LTD:

Tél.: 77 77 70 75

Site internet: www.airportshuttlebus.eu

Itinéraires proposés:

Limassol - Aéroport de Larnaka, Aéroport de Larnaka -

Limassol, Limassol - Aéroport de Pafos, Aéroport de

Pafos - Limassol

2) Bus Urbains:

Les bus urbains fonctionnent fréquemment la journée et dans certains secteurs, leurs horaires sont prolongés jusqu'à minuit.

Pour de plus amples renseignements concernant les horaires, veuillez contacter:

Nicosie:

Transport Organisation for Nicosia District (OSEL) Ltd

Tél.: 77 77 77 55 , 22 46 80 88

Site internet: www.osel.com.cy

Limassol:

Transport Company for Limassol District (EMEL) Ltd

Tél.: 77 77 81 21, 25 35 21 11

Site internet: www.limassolbuses.com

Larnaka:

Larnaka buses Zenonas Ltd

Tél.: 80 00 77 44

Site internet: www.zinonasbuses.com.cy

Pafos:

Pafos Transport Organisation Ltd

Tél.: 80 00 55 88, 26 93 42 52

Site internet: www.pafosbuses.com.cy

Paralimni/Protaras:

M.E. Ammochostos Buses Ltd

Tél.: 23 81 90 90, 800 52 00

Site internet: www.oseabuses.com.cy

Intercity:

L.L.L.A. Intercity Buses Ltd

Tél.: 70 00 77 89, 24 64 34 93

Site internet: www.intercity-buses.com

■ Taxis

C'est un service disponible 24h/24h dans toutes les villes. Les taxis peuvent être réservés par téléphone ou être arrêtés dans la rue. Les taxis urbains sont obligatoirement munis de compteurs. Le prix est calculé aussitôt que le passager monte à bord. On ne permet pas le transport de passagers dans des taxis urbains sans utiliser de compteur. Les prix sont basés sur le modèle suivant:

	Tarif I 6h01-20h30	Tarif II 20h31-6h00
Coût initial	3,42€	4,36€
Prix au km	0,73€	0,85€
Retard ou attente	13,66€	15,71€
Pour chaque bagage	1,20€	1,20€

Note: Les taxis prennent un supplément de 1,96€ par course durant les jours fériés suivants : 24, 25, 26 et 31 décembre, 1er janvier, Vendredi Saint, Samedi Saint, Dimanche et Lundi de Pâques Orthodoxe et le 1er mai.

Toute plainte concernant les taxis ou les conducteurs devront être adressées immédiatement au département de transports routiers:

- 1) Nicosie: Vasileos Pavlou 17, Egkomi, Nicosie 1425
Tél.: 22 80 70 00, Fax: 22 35 40 30
- 2) Limassol: Korivou - Kampos Polemidion, 3112 Polemidia
Tél.: 25 87 04 53, Fax: 25 30 56 74
- 3) Larnaka: Nikou Dimitriou, Marinos Court, P.O.Box 40495,
3165 Larnaka
Tél.: 24 82 82 53, Fax: 24 30 44 34
- 4) Pafos: Zones industrielles, Mesogi, P.O.Box 2191, Pafos
Tél.: 26 82 13 38, 26 30 62 01, Fax: 26 94 69 31

Les plaintes peuvent également être transmises à la police par téléphone au: 22 80 20 20

On trouve des taxis dans les villes et dans les localités importantes. Ils sont tous équipés de compteurs. Le compteur fonctionne dès que le passager monte dans le taxi.

La taxe de base est de 3,42 €. Prix au kilomètre: 0.73 €.

Temps d'attente: 13,66 €/heure.

Entre 20h31 et 06h00 (tarif de nuit), la taxe de base est de 4,36 €.

Prix au kilomètre: 0,85 €.

Temps d'attente: 15,71 €/heure.

Supplément pour les bagages de plus de 12 kg: 1,20 € par bagage.

Les taxis de campagne n'ont pas de compteur

Les taxis ruraux sont uniquement pris à la gare routière. Seule exception, lorsque la location est faite à l'aéroport ou

au port maritime, où le chauffeur de taxi doit présenter un document prouvant qu'il doit venir chercher des clients. Les taxis ruraux ne sont pas équipés de taximètres. Le prix est calculé dès que le passager monte dans le taxi et est basé sur le diagramme suivant :

- a) Tarif I (6h01-20h30): aller simple: 0,63 €/km, Retour simple: 0,49€/km
- b) Tarif II (20h31-6h00): aller simple: 0,715 €/km, Retour simple: 0,63€/km
- c) Pour tout bagage excédant 12kg : 0,63€ par bagage
- d) Retard ou attente :
 - Tarif I: 14,15€/heure
 - Tarif II: 18,821€/heure
- e) Tarif de base: 3,64€

Taxis de ville à ville (taxis collectifs)

Ce service offre la possibilité de partager un taxi avec 4-8 personnes. Ces taxis circulent entre les grandes villes (Nicosie, Larnaka, Limassol et Pafos) toutes les demi-heures entre 6h00 et 18h00 du lundi au vendredi et les samedis et dimanches de 7h00 à 17h00 excepté les jours fériés. Les places peuvent être réservées par téléphone. Le taxi vient chercher les passagers et les dépose à l'endroit souhaité, si celui-ci ne dépasse pas le périmètre de la ville.

Les taxis ne fonctionnent pas entre:

- a) aéroports et villes
- b) villes et villages.

Pour toute information et réservation, veuillez vous adresser à:

« Pagkyria Eteria Yperastikon Taxi Ltd » (Cyprus Interurban Taxi Co Ltd) "TRAVEL & EXPRESS", Tél: 77777474 (pour toutes les villes) ou

- Nicosie: Leoforos Salaminos, Municipal Parking Place (Kolokasi), Tél.: 22 73 08 88
- Limassol: Vasileos Pavlou A'47, Tél.: 25 87 76 66
- Larnaka: a) Gonia Papakyriakou & Marsellou, Tél.: 24 66 10 10
b) Kimonos 2
- Pafos: Kinyras 34, Tél.: 26 92 38 00
- Paralimni: Griva Digeni 105, Tél.: 23 82 60 61

Trajet	Tarifs (aller simple) en euro	
	Lundi-Samedi	Dimanche
Nicosie - Limassol Limassol - Nicosie	11,00 €	12,00€
Nicosie - Larnaka Larnaka - Nicosie	8,50 €	10,00€
Nicosie - Aéroport de Larnaka (avec bagage)	11,00€	13,00€
Limassol - Larnaka Larnaka - Limassol	10,00€	12,00€
Limassol - Aéroport de Larnaka	12,60€	13,00€
Limassol - Pafos Pafos - Limassol	9,55€	11,00€
Limassol - Aéroport de Pafos (avec bagage)	12,40€	13,00€
Larnaka - Agia Napa - Paralimni Paralimni - Agia Napa - Larnaka	8,50€	10,00€
Parlimni - Agia Napa - Aéroport de Larnaka (avec bagage)	11,50€	14,20€

Location de voitures

On trouve un grand nombre de sociétés internationales et locales dans les villes et près des zones touristiques. Certaines adresses d'agences de location de voitures figurent dans le guide touristique et hôtelier de l'Office du Tourisme de Chypre.

Les visiteurs peuvent conduire à Chypre munis d'un permis international valide ou de leur permis national si celui-ci est valide pour la catégorie du véhicule qu'ils souhaitent conduire.

Le coût du permis de conduire chypriote est de: 59,80 € avec une validité permanente.

Les permis de conduire européens sont reconnus officiellement par la loi 94(1)/01. Les permis issus des pays suivants: Norvège, Islande, Lichtenstein, Australie, Suisse, Zimbabwe, USA, Japon, Canada, Nouvelle Zélande, Afrique du Sud, Russie, Géorgie, Ukraine, Corée du Sud et Serbie doivent être remplacés après une période de résidence dans l'île excédant six mois. Les autres citoyens (i.e. hors citoyens des pays membres de l'U.E. et des pays précités) sont autorisés à conduire dans l'île pour une période de 30 jours (cette période n'est pas strictement limitée) en utilisant leur permis national. Ils sont également autorisés à conduire s'ils sont détenteurs d'un permis international valide.

Essence

A Nicosie et dans toutes les régions côtières les stations-service disposent d'un distributeur automatique acceptant les billets de banque et les cartes de crédit. Les distributeurs fonctionnent aux heures de fermeture des stations, pendant les week-ends et les jours fériés. En région rurale les stations-service sont parfois ouvertes le week-end et les jours fériés. La liste des stations-service se trouve dans les pages jaunes de l'annuaire téléphonique.

L'essence est vendue au litre et la TVA de 15% est incluse dans le prix.

Stations-service/heures d'ouverture:

Horaire d'été (1er avril - 30 septembre):

Lundi - vendredi: 6h00-19h00

Horaire d'hiver (1er octobre - 31 mars):

Lundi - vendredi: 6h00-18h00, samedi: 6h00-15h00

Attention:

Mardi: 6h00-14h00 (régions de Limassol, Larnaka, Pafos et Ammochostos)

Mercredi: 6h00-14h00 (région de Nicosie)

L'entrée sur le territoire de véhicules lourds et de caravanes

à usage privé peut être directement accordée par les autorités portuaires pour une durée de trois mois.

La demande de prolongation jusqu'à un an doit être faite au bureau central des douanes à Nicosie.

Règles de circulation

La Conduite se fait à gauche! Veuillez prendre note des limitations de vitesse. En zone urbaine:

50 km/h (si rien d'autre n'est indiqué). En zone rurale:

- sur l'autoroute: 100 km/h.

- sur les routes nationales: 80 km/h (sauf indication contraire)

La plus grande prudence est recommandée sur les petites routes secondaires, en particulier sur le mont Troodos.

Il est conseillé de klaxonner dans les virages à faible visibilité.

Les panneaux indicateurs sont en grec et en caractères latins. Les panneaux de circulation en vigueur sont internationaux. Ils sont placés sur le côté gauche des routes et des autoroutes.

Le port d'une ceinture de sécurité est obligatoire pour les conducteurs ainsi que pour toute personne dans la voiture ayant plus de 12 ans ou mesurant plus de 150 cm.

Les personnes ayant moins de 12 ans et mesurant moins de 150 cm peuvent utiliser n'importe quel siège de la voiture

dès l'instant qu'ils portent leur ceinture de sécurité. Pour les personnes plus jeunes le port d'un système de ceinture de sécurité ou l'utilisation d'un siège adéquate à leur âge est obligatoire.

Mobylettes et motos peuvent être louées dans les lieux touristiques. La location varie de 18,00 à 25,00 € (scooter) et de 41,00 à 60,00 € par jour (moto), et celle d'un enduro de 40,00 à 75,00 € par jour.

Liaisons aériennes

Aegean Airlines a des lignes directes à destination de Chypre.

Ryanair a des vols de Charleroi (Belgique) vers Larnaka.

De Avril jusqu'à Octobre, un grand nombre de liaisons aériennes sont assurées par des compagnies de charters (Transavia, EasyJet, Helvetia, Framcharter, Edelweiss).

Croisières

En été, des croisières s'effectuent au départ de Chypre vers la Grèce, et vers les régions voisines tels que l'Égypte, le Liban, la Syrie et l'Israël. Certaines de ces croisières ont également lieu en hiver. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à votre agence de voyages ou à nos services.

Voyages organisés

De nombreux tour-opérateurs proposent des voyages forfaitaires à destination de Chypre. Selon les forfaits, ces voyages comprennent le vol, l'hébergement, les transferts éventuels, les visites et les guides accompagnateurs.

Voyages d'études, circuits de randonnées, stages de loisirs et séjours linguistiques (grec moderne) entrent également dans le cadre de ces voyages organisés.

Voyages individuels

Les voyages individuels sont possibles. Il est toutefois recommandé de réserver à l'avance surtout pendant la

haute saison. Cette réservation peut être effectuée par votre agence de voyages ou directement auprès des hôtels de votre choix.

Circuits et excursions

Un grand nombre d'agences de voyages locales organisent des excursions vers les sites de l'île. Ces promenades ont lieu dans des cars modernes et climatisés et sont commentées en français par des guides accompagnateurs compétents. Vous pouvez réserver votre excursion à la réception de votre hôtel, auprès de votre organisateur de voyages ou auprès des agences locales. Ces agences proposent en outre de très agréables promenades en bateau.

Choix d'excursions

- **Pafos** avec visite des tombeaux des rois, de la maison de Dionysos avec ses mosaïques, de l'Odéon, de l'église Chrysopolitissa et du vieux port.
- **Limassol** avec visite des fouilles de Kourion, du sanctuaire d'Apollon, de la maison d'Eustolios, du fort de Kolossi, du fort de Limassol et de la ville.
- **Larnaka** avec visite du couvent Agios Minas, du lac salé, des villages de Kiti et Lefkara et circuit en ville.
- **Nicosie** avec visite du Musée de Chypre, du musée byzantin, du musée d'Art populaire, de la cathédrale Agios Ioannis et circuit en ville.
- **Mont Troodos.** Circuit passant par les charmants villages de montagne et visite des monastères et des églises byzantines.

Les agences locales offrent aussi la possibilité de faire des excursions type Safari à partir des toutes les villes vers des régions à explorer. Informations détaillées auprès des agences locales et à la réception des hôtels.

Activités sportives

■ Tennis

La plupart des hôtels possèdent des courts de tennis qui

peuvent être utilisés par les clients de l'hôtel ou par des personnes extérieures. Tous les hôtels équipés de courts de tennis sont répertoriés dans notre guide des hôtels.

Presque tous ces courts disposent d'un éclairage nocturne. Des cours dispensés par des professionnels sont proposés dans de nombreux hôtels.

Les villes possèdent en outre des clubs de tennis.

- Lefkosia:**
- 1) National Tennis Centre. Makarios Stadium Ave., Nicosie, Tél.: 22 35 67 66
 - 2) Field Club: Leoforos Aigyptou. Au centre ville, Tél.: 22 66 80 41
 - 3) Eleon Tennis Club: Vasili Michaelidi 8, Engomi, Tél.: 22 67 99 23.
 - 4) The Sporting Club: Dimitri Stavrou 135, Geri, Tél.: 22 48 70 98, 22 12 97 00
 - 5) Strovolos Municipality Courts: Tél.: 22 31 83 58.
 - 6) Bank of Cyprus Sports Centre, 2, Romanou, Lakkia (Latsia), Tél: 22 12 16 00
 - 7) On Court Academy: PO Box 20712, Nicosie Tél.: 22 87 85 30
 - 8) Tennis True Academy: Leoforos Lemesou & Kyrenias, Nicosie Tél.: 99 51 56 99

- Lemesos:**
- 1) Limassol Sporting Club: 4, Georgiou Thirotou 4, Tél.: 25 56 46 97
 - 2) Famagusta Tennis Club: 3, Mesaorias Tél.: 25 33 59 52
 - 3) School of Tennis Ioannides Veroias 1, Ypsonas Tél.: 99 61 99 06

- Larnaka:**
- 1) Larnaka Tennis Club: 10, Kilkis au centre ville, Tél.: 24 65 69 99
 - 2) Herodotou Tennis Academy Agias Marinas 37, Meneou Tél.: 24 42 80 45, 7000 88 17

- Pafos:**
- a) Pafos Tennis Club: Geroskipou Tourist Beach: 3 km à l' est du port Tél: 99 62 09 13
 - b) Geroskipou Tennis Club, "Charalambos Zoppos" Athletic Center, Tél.: 26 96 10 44
 - c) Aphrodite Tennis Academy and Spa, Aphrodite Hills, Tél.: 26 82 81 00

Deryneia: Deryneia Valley Tennis Club
Tél.: 99 68 41 05, 23 74 24 25

Paralimni: a) Paralimni Tennis Club: Odos Stadiou
Tél.: 99 65 84 44, 23 81 13 99
b) Protaras Tennis Club,
Akefalou Street
Tél: 99 83 66 47, 23 74 08 00

■ Randonnées pédestres

Chypre est un pays idéal pour les amateurs de randonnées pédestres. Avec l'aide financière de l'Office du Tourisme de Chypre, le Département des forêts a créé 98 sentiers ou chemins de randonnées qui couvrent une distance totale de 417,35 km. Ces sentiers se situent principalement dans les montagnes de Troodos, au Cap Greko à l'extrême sud-est et sur la péninsule d'Akamas à l'ouest de l'île. La brochure "Les sentiers de Chypre" est disponible auprès des bureaux d'informations touristiques de l'Office du Tourisme de Chypre. Plusieurs organisateurs proposent des circuits de randonnée en groupe.

■ Golf

Terrains de golf:

- a) "Minthis Hills Golf club"
15 km au nord de Pafos
Tél.: 26 64 27 74
Site internet: www.minthishill.com
- b) "Secret Valley Golf Club"
18 km à l'est de Paphos, appartenant à
"Cyprus Golf Resorts Ltd", P.O.Box 62085,
CY 8062 Pafos
Tél.: 26 27 40 03, 26 27 40 00
Site internet: www.cyprusgolf.com,
- c) "Aphrodite Hills"
Aphrodite Ave. 2, 8509 Kouklia, Pafos
Tél. 26 82 82 03, Fax: 26 82 82 01
E-mail: golfreservations@aphroditehills.com
Site internet: www.aphroditedhills.com
- d) "Elea Golf Club"
Leoforos Eleon 1, 8310 Geroskipou, Pafos
Tél: 26 20 20 04, Fax: 26 96 69 00
E-mail: golfreservations@eleaestate.com
Site internet: www.eleaestate.com
- e) "Vikla Golf & Country Club"
Vikla village
20 km de Limassol

P.O.Box 51800, 3508 Limassol
Tél.: 99 67 42 18
E-mail: viklagolf@cytanet.com.cy
www.vikla4golf.com

■ Voile/bateaux à moteur

Le climat agréable, l'eau claire et la température de l'eau agréable même en hiver font de la navigation à voile ou à moteur une expérience inoubliable. Il est possible de louer des voiliers ou des yachts à moteur en s'adressant aux agences de location suivantes:

1. INTERYACHTING LTD

P.O.Box 54292, CY 3722 Limassol
Tél.: 80000900, 25 81 19 00, Fax: 25 81 19 45
E-mail: info@interyachting.com.cy
Site internet: <http://www.interyachting.com.cy>

2. CATAMARAN RELAX CRUISES

Spyrou Araouzou, Tonia Court 2
Tél.: 99 56 20 74
Fax: 25 31 70 17
E-mail: info@relax-cruises.com
Site internet: www.relax-cruises.com

3. TRUE NORTH YACHTING LTD

P.O.Box 54742, 3727 Limassol
Tél.: 99 58 64 86, 25 82 10 18
E-mail: info@truenorth.com.cy
Site internet: www.truenorth.com.cy

4. ARMATA

P.O.Box 40218, 6015 Larnaka
Tél.: 24 66 54 08, Fax: 24 62 74 89
E-mail: info@armata.net

5. CYPRUS YACHT CHARTERS

Leoforos Apostolou Pavlou 54, 8046 Pafos
P.O.Box 60672, 8106 Pafos
Tél.: 80000011, 26 91 02 00, Fax: 26 91 02 02
E-mail: info@cyprusyachtcharters.com
Site internet: www.cyprusyachtcharters.com

■ Ski

On peut skier sur le mont Olympe (1951 m) de janvier à mars. Deux remonte-pentes de 150m chacun se trouvent à "Sun Valley" et encore deux remonte-pentes de 350 et 500 m se trouvent sur la face nord du mont Olympe. On y trouve un magasin où il est possible de louer son équipement. Pour tout renseignement, veuillez vous adresser directement à:

The Cyprus Ski Club:
Amfipoleos 21, 2025 Strovolos
Tél.: 22 44 98 37 (heures d'ouverture des bureaux)
22 42 01 04 (Troodos Ski Club)
Fax: 22 44 98 38
E-mail: csf@cyprusski.com
Site internet: www.cyprusski.com

■ **Sports nautiques**

A ceux qui se sentent bien sur ou dans l'eau, Chypre offre toutes les possibilités en terme de sports nautiques: baignade, ski nautique, planche à voile, voile, plongée et zodiaques. L'univers aquatique de Chypre est un paradis pour les plongeurs.

Le long des côtes, dans les hôtels et les centres sportifs, vous pouvez louer les équipements nécessaires pour tous les sports nautiques.

■ **Pêche à la ligne en eau douce**

Selon l'article 12 chapitre 170 de la loi de 1990 relative à la pêche, les personnes désirant pêcher à la ligne dans les barrages doivent s'adresser au Siège du Département de la Pêche à Nicosie ou à ses bureaux régionaux pour obtenir un permis.

Les permis sont à usage personnel et sont délivrés aux personnes âgées de plus de 12 ans, au prix de 17,00 € par barrage. Il existe un forfait de 34,00 € pour tous les barrages. Dans les deux cas, les permis sont valables jusqu'à la fin de l'année en cours.

La Pêche dans les barrages est autorisée uniquement pendant les périodes d'ouverture qui sont annoncées par le Département de la Pêche:

Direction Centrale du Département de la Pêche

(Head Office of Fisheries Dept.)
Vithleem 101, CY 1416 Nicosie - Chypre
Tél.: 22 80 78 03
Fax: 22 77 59 55
Site internet: www.moa.gov.cy/dfmr

Marinas

■ Marina de Larnaka

La marina de Larnaka se situe dans la baie de Larnaka (34 55'N 33 38'E). Elle dispose de 450 places, d'un service de réparations et d'installations de ravitaillement en essence, diesel, eau potable, électricité, ainsi que des douches et des équipements de nettoyage.

Tél.: 24 65 31 10/3, Fax: 24 62 41 10

E-mail: ctolar@cytanet.com.cy

Larnaka Marina possède un Marine VHF service de communication 24h sur 24h (Poste d'écoute: CH16; Manœuvre: CH8).

■ St. Raphael Marina de Limassol

La marina de l'Hôtel St. Raphael est située à l'est de la ville de Limassol (34 42'N 33 11'E). Elle possède 227 places et dispose d'un service de réparations et d'installations de ravitaillement en essence, diesel, eau potable, électricité, ainsi que des douches et des équipements de nettoyage.

Tél.: 25 83 42 55, Fax: 25 63 52 08

E-mail: marina@raphael.com.cy

www.raphael.com.cy

■ La Marina de Lemesos

La marina de Lemesos se situe dans la baie de Lemesos (34° 40'ON, 33° 02'4 E). Elle dispose de 650 place, d'un service de réparations et d'installations de ravitaillement en essence, diesel, eau potable, électricité, 14 restaurants, bars, cafés, spa, wi-fi, internet, téléphone.

Tél: 25 02 00 20

www.limassolmarina.com

Séjours de longue durée

Les ressortissants étrangers qui décident de passer plus de 3 mois à Chypre doivent faire une demande de carte de séjour auprès du Ministère de l'Intérieur de la République de Chypre. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au « Chief Immigration Officer » à Nicosie:

Ministry of Interior, Civil Registry and Migration Department,

1457 Nicosia, Chypre

Tél.: 22 80 45 02, Fax: 22 80 45 87

E-mail: migration@crmd.moi.gov.cy

Végétation (Fruits, Fleurs et Légumes)

Chypre est une île verte, même si la végétation de certaines régions - les plateaux du centre par exemple - est asséchée et jaunie par le soleil dès le début de l'été.

Sur les pentes en terrasse du mont Troodos poussent des pommiers, des poiriers, des pêchers, des amandiers, des noyers et des vignes. Les orangers et les pamplemoussiers dominent le paysage dans les environs de Limassol. Le sud-est, l'arrière-pays de Larnaka, Agia Napa et Paralimni constituent un véritable potager: on y trouve des pommes de terre, des aubergines, des tomates, des concombres, des pastèques, des oignons et toutes sortes de légumes. Au printemps et au début de l'été, c'est la féerie des fleurs et des couleurs: coquelicots, narcisses, glaïeuls, iris, cyclamens et tulipes, et dans les bois quelques orchidées. En automne, après les premières pluies, fleurissent l'ail des champs et les renoncules. Le mont Troodos est couvert de pins d'Alep, de pins noirs sauvages, de platanes, de cèdres et de chênes.

Coût des denrées alimentaires en euro

Boissons

Lait	à partir de 1,41 € le litre
Eau	à partir de 0,70 la bouteille (1,5l)
Bière	à partir de 1,00 € la bouteille (0,33 cl)

Viande

Porc	à partir de 4,50-5,95 € le kilo
Poulet	à partir de 4,00-5,00 € le kilo

Fruits et légumes

Tomates	à partir de 0,85-1,30 € le kilo
Pommes	à partir de 0,90-2,00 € le kilo

Les produits pour enfants (aliments pour bébés, couches, etc.) sont vendus dans toutes les drogueries, pharmacies et les supermarchés.

T.V.A. (Taxe à la valeur ajoutée)

La T.V.A. à Chypre est ajoutée au prix de la majorité des produits et des services. Il existe 4 taux de T.V.A: 19%, 9%, 5% et 0%. Les prix au détail affichés doivent être donnés T.V.A. incluse.

Remboursement de la T.V.A.:

Selon la législation les visiteurs étrangers (visiteurs des pays non membres de la U.E.) peuvent se faire rembourser la T.V.A. sur les produits exportés, transportés dans leurs bagages à main, vers un pays non membre de l'U.E.

La T.V.A. est remboursée aux visiteurs si:

1. Ils ne sont pas porteurs d'un passeport ou autre carte d'identité d'un pays membre de l'U.E.
2. Ils n'ont pas séjourné plus de 365 jours à Chypre ou dans un des pays membres de l'Union Européenne durant les deux années qui ont précédées l'achat de la marchandise.
3. Si le total de leurs achats effectués dans un magasin ou une chaîne de magasins est supérieur à 504 €.

Les trois démarches faciles pour le remboursement de la T.V.A.:

1. Faire ses achats dans les magasins signalés par le macaron "hors-tax" et toujours demander le document de détaxe.
2. En quittant Chypre, déclarer ses achats en présentant votre passeport aux Services des Douanes et demander la validation de la détaxe.
3. Percevoir le remboursement de la T.V.A. selon son choix:

Pour plus d'information vous pouvez contacter:

- V.A.T. Service, CY 1471, Nicosie
Tél.: 22 60 18 09, Fax: 22 66 04 84
E-mail: headquarters@vat.mof.gov.cy
Site internet: www.mof.gov.cy/ce
- Cyprus Consumer's Association,
Tél.: 22 51 61 12/3, Fax: 22 51 61 18
- Global Blue Cyprus Ltd
Tél.: 24 81 75 55, Fax: 24 81 75 58
- Tax Free Worldwide Cyprus
Tél.: 24 82 84 84, 25 32 37 91

Adresses utiles

1) Office du Tourisme de Chypre - Paris

23, Rue Galilée, 75116 Paris, (dans les locaux de l'Ambassade de la République de Chypre)

Tel.: (01) 42 61 42 49, Fax: (01) 42 60 48 53

E-mail: info@tourisme-chypre.fr

2) **Office du Tourisme de Chypre**

(Fremdenverkehrszentrale Zypern) - Zurich

Fremdenverkehrszentrale Zypern Rudolfstrasse 1
8400 Winterthur ZH

Tel.: +41 (0)44 262 33 03, Fax: +41 (0)44 251 24 17

E-mail: ctozurich@bluewin.ch

Office du Tourisme de Chypre

Leof. Lemesou 19, Lefkosia

P.O. Box 24535, CY 1390 Lefkosia, Cyprus

Tél.: 22 69 11 00, Fax: 22 33 16 44

E-mail: cytour@visitcyprus.com

Site internet: www.visitcyprus.com

Ambassade de France

14-16 Saktouri Street, 2ème étage, Agioi Omologitai Nicosie,
1080 Nicosie

Tél.: 22 58 53 00, Fax: 22 58 53 50

Ambassade de Suisse

46, Themistokleous Dervi, P.O. Box 20739,
CY-1663 Nicosie

Tél.: 22 46 68 00, Fax: 22 76 60 08

■ **Bureaux de l'Office du Tourisme de Chypre (Cyprus Tourism Organisation)**

Nicosie

Aristokyprou 11, Laiki Geitonia
(à l'est de la place Eleftherias),
CY 1011 Nicosie

Tél.: 22 67 42 64

Limassol

a) Old Port, Limassol

Tél.: 25 36 27 56

b) George A, 22, CY 4047, Germasogeia

Potamos tis Germasogeias

Tél.: 25 32 32 11 (entrée est de la plage Dassoudi)

c) Port de Lemesos

Bureau ouvert à l'arrivée des bateaux

Tél.: 25 57 18 68

Larnaka

- a) Plateia Vasileos Pavlou, CY 6023, Larnaka
Tél.: 24 65 43 22
- b) Aéroport International de Larnaka
CY 7130 Larnaka
Tél.: 24 00 83 68 (ouvert de 8h15-23h00)

Pafos

- a) Agora 8, Pafos, Tél.: 26 93 28 41
- b) Leoforos Poseidonos 63A, CY 8042 Kato Pafos
Tél.: 26 93 05 21
- c) Aéroport International de Pafos, CY 8320 Pafos
Tél.: 26 00 73 68 (ouvert de 8h15-23h00)

Polis

Vasileos Stasioikou A' 2, CY 8820, Polis Chrysochous
Tél.: 26 32 24 68

Paralimni - Protaras

Leoforos Protara - Kavos Greko 356,
CY5296 Protaras - Paralimni
Tél.: 23 83 28 65

Agia Napa

Leoforos Kryou Nerou 12. CY 5330 Agia Napa
Tél.: 23 72 17 96

Troodos

Platres
CY 4820 Platres
Tél.: 25 42 13 16

Distances en km entre les villes et les régions touristiques (via l'autoroute)

	Lefkosia	Lemesos	Pafos	Larnaka	Troodos	Agia Napa	Paralimni (Protaras)	Polis	Aérop. Larnaka	Aérop. Pafos
LEFKOSIA	-	86	149*	45	71	80	83	176	50	142
LEMESOS	86	-	68	71	45	106	110	98	70	60
PAFOS	149	68	-	139	113*	175*	179	35	140	15
LARNAKA	45	71	139*	-	111*	41	45	165	8	130
TROODOS	71	45	113*	111*	-	152*	156*	148*	111*	100*
AGIA NAPA	80	106	175	41	152*	-	9	197	55	169
PARALIMNI (Protaras)	84	110	179	45	156*	9	-	201	49	173
POLIS	176	98	35	165*	148*	197*	201	-	176	45
AÉR. LARNAKA	51	70	140	5	111*	55	49	176	-	125
AÉR. PAFOS	142	60	15	130	100*	169	173	45	125	-

* via Lemesos

Cyprus on line: www.visitcyprus.com

Le site officiel de L'Office du Tourisme de Chypre, propose des informations complètes sur les différents attraits touristiques de Chypre, des cartes géographiques, des événements, un guide détaillé des hôtels disponibles, des photos qui peuvent être téléchargées, un travel-planner qui aide l'utilisateur à organiser son voyage, des suggestions d'itinéraires, une liste des tour- opérateurs offrant Chypre, les liaisons aériennes et bien d'autres informations utiles.

**FRANCE
OFFICE DU TOURISME DE CHYPRE**

23, Rue Galilée, 75116 Paris, (dans les locaux de
l'Ambassade de la République de Chypre)
Tel.: (01) 42 61 42 49, Fax: (01) 42 60 48 53
E-mail: info@tourisme-chypre.fr

**SWITZERLAND FREMDENVERKEHRSZENTRALE
ZYPERN**

Fremdenverkehrszentrale Zypern Rudolfstrasse 1
8400 Winterthur ZH
Tel.: +41 (0)44 262 33 03
Fax: +41 (0)44 251 24 17

E-mail: cto zurich@bluewin.ch



Design: Zeleia Stasoulli
Imprimé par: Konos Press



190.04.15



OFFICE DU TOURISME DE CHYPRE